

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 328

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Aide aux acquisitions foncières et immobilières - 1ère répartition - Année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
13946**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

La problématique foncière s'est accrue dans le Département ces dernières années avec une augmentation des prix qui pénalise grandement les projets des communes désireuses de développer des programmes de logements locatifs ou d'entreprendre des opérations d'aménagement nécessitant au préalable des acquisitions foncières.

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aide aux communes dont l'aide aux Acquisitions Foncières et Immobilières, destinée aux communes et groupements de moins de 100 000 habitants ainsi que les modifications et évolutions proposées pour la gestion des dispositifs de financement.

Ce dispositif est destiné à financer des acquisitions foncières et immobilières :

- en vue de la création de logements sociaux,
- pour la réalisation de programmes d'aménagement public s'inscrivant dans une démarche de mixité sociale ou de requalification urbaine, notamment en centre ancien.

La dépense subventionnable est calculée sur la base de l'estimation du Service des Domaines augmentée des frais de notaire.

Le taux de subvention varie de 20 à 60 % en fonction de l'intérêt du projet.

En 2016, le Département a inscrit une autorisation de programme de 1.800.000 € pour financer ce type d'opération.

CONSISTANCE DU RAPPORT et INCIDENCES FINANCIERES

J'ai été saisi à ce titre de demandes de subventions départementales formulées pour 2016 par les communes des Bouches du Rhône qui sont présentées en annexe.

Le montant global de ces demandes s'élève à 3 190 238 € HT pour un montant total de subvention de 1 750 284 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir statuer sur l'ensemble de ces propositions, soit 1 750 284 € conformément à l'annexe ci-jointe et m'autoriser à signer avec chaque bénéficiaire les conventions de partenariat, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-16036 K dont la dotation est suffisante,

- d'approuver les montants des affectations comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 16036 K	1.800.000 €	0 €	1 750 284 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201616036			
IB	204.71.204142	1 000 000 €	0 €	418 575 €
IB	204.71.204143	800 000 €	0 €	1 331 709 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 1 ^{ère} Commission Permanente approuvant une affectation				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL